

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du jeudi 31 mars 2022

Date de la convocation: 25/03/2022

Membres en
exercice :

Présents : 9

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un mars l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER,
Barbara LOUCHART, Catherine PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT par Annick IENZER, Michèle MATHIEU par
Laurence HOURLIER, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE

**AVIS FAVORABLE A LA DEMOLITION D'UN IMMEUBLE DE 16 LOGEMENTS
SOCIAUX - (D 2022 019)**

Après avoir rappelé d'une part la demande de démolition d'un immeuble de 16 logement sociaux sis 3-5 rue de la Chatonnière à Châtel-Censoir formulée par la Commune de Châtel-Censoir à l'OPH Domanys qui en est le propriétaire et gestionnaire, d'autre part la délibération du conseil d'administration de Domanys en date du 16 décembre 2021 autorisant la démolition du dit immeuble, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette opération de démolition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

APPROUVE la décision du conseil d'administration de Domanys en date du 16 décembre 2021 relative à la démolition d'un immeuble de 16 logements sociaux situés aux 3-5 rue de la Chatonnière à Châtel-Censoir,

AUTORISE le Maire à communiquer un avis favorable à cette démolition à toute personne concernée par l'opération,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire


Olivier MAGUET

